



Veuve dépendante et accès bancaires par enfant

Par **Tomtom66**, le **11/03/2025** à **17:15**

Bonjour à tous,

Mon père est décédé en décembre 2024 laissant ma mère qui a Alzheimer seule.

Celle-ci était dépendante depuis plusieurs années et mon père s'occupait de tout l'administratif (banque, assurance, etc...). Il n'y a pas de mesure de protection en cours mais nous en avons fait une demande en Février.

Nous avons malgré cela réussi à régler la majorité des choses pour notre mère suite au décès de mon père (réversion, bail de location, mise en EHPAD, etc...). Le dossier de succession est en attente de la nomination par le juge d'un tiers pour ma mère.

Nous avons un souci concernant la banque dans laquelle mes parents et nous sommes depuis très longtemps. Étant donné que tout était géré par mon père, ma mère (=nous) se retrouve aujourd'hui sans accès à ses comptes et sans moyen de paiement malgré des abonnements qu'elle paie (pour l'accès en ligne par exemple).

Le compte en banque comprend un compte joint (qui a été transformé en compte individuel selon la banquière), des livrets au nom de ma mère et des livrets au nom de mon père).

La banque est très réticente à nous donner des informations et mettre des choses en place car elle connaît l'état de santé de ma mère.

Je comprend bien qu'il y a une question de confidentialité/responsabilité que la banque essaie de tenir. Mais d'un autre côté, ma mère n'a plus aucun moyen de paiement ni d'accès à ses comptes pour vérifier que tout se passe bien vu toutes les démarches administratives qui ont été faites.

Nous avons fait une demande de sauvegarde pour accélérer le processus mais cela pourrait tout de même prendre encore 1 mois.

Est-ce que cette situation auprès de la banque vous paraît normale ? Y a-t-il un moyen de pression pour que la banquière remette en place des accès ou un moyen de paiement ?

Notre interlocuteur à la banque n'est pas du tout proactif sur les solutions qui peuvent être envisagées donc je me tourne vers vous.

Merci par avance.

Par **LegaZen**, le 11/03/2025 à 17:57

Hello!

Ce qui n'est pas normal, c'est que le notaire n'ait pas adressé un certificat d'hérédité et une demande de déblocage de fonds à la banque, afin de faire face aux dépenses urgentes.

Par **Tomtom66**, le 11/03/2025 à 20:55

Merci pour votre retour.

Le compte a bien été débloqué et ma mère y aurait bien accès si elle en avait la faculté, d'après ma banque.

Cependant nous n'avons plus ses accès pour faire ses démarches en ligne (elle a eu des identifiants il y a longtemps mais très peu utilisés et perdus aujourd'hui).

De ce fait nous n'avons plus de possibilité de demander une carte bleu, faire de virement, contrôler les comptes, etc...